

L'an deux mille vingt et un, le dix-sept février, à quatorze heures trente, le Comité Syndical, régulièrement convoqué en date du cinq février deux mille vingt et un, s'est réuni en session ordinaire à Auriol sous la Présidence de Monsieur Michel GROS.

**Objet :** *Autorisation d'engagement des contrats aidés*

**Délibération N° 295-2021**

**Membres en exercice :** 36

**Membres présents :** 22

**Pouvoirs :** 3

**Excusés, absents :** 11

**Secrétaire de séance :** Mickaël SCHNEIDER

**Présents(es):**

Laurence BRULEY

Philippe SCHELLENBERGER

Laetitia TREMOUILHAC

Henri BERGE

Robert DELEDDA

Jacques PAUL

Michel GROS

Hervé THEBAULT

Vincent AYALA

Mikaël SCHNEIDER

Carine PAILLARD

Gilles-olivier PAYAN

Jean-Yves DOLISI

Christian OLLIVIER

Patrice TONARELLI

Claude FABRE

Hélène VERDUYN

Suzanne ARNAUD

Patricia SAEZ

Didier REAULT

Jacqueline BOUYAC

Robert BENEVENTI

**Pouvoirs :**

**Madame Blandine MONIER**, Maire et déléguée d'Evenos, a donné pouvoir à Monsieur Michel GROS, Maire, Président et délégué de la commune de La Roquebrussanne

**Madame Simone CALLAMAND**, déléguée de la commune de Méounes-lès-Montrieux, a donné pouvoir à Monsieur Patrice TONARELLI, Maire et délégué de la commune de Rougier ;

**Madame Véronique DELFAUX**, déléguée de la Région Sud Provence-Alpes-Côte d'Azur, a donné pouvoir à Monsieur Robert BENEVENTI, délégué de la Région Sud Provence-Alpes-Côte d'Azur,

**Excusés(es), absents(es) :**

Monsieur Roger ANOT, Madame Laurence GAUD ; Madame Monique CHAMLA ; Madame Cathy SILVU ; Madame Sophie LE METER ; Madame Virginie PHELIPPEAU ; Madame Josiane GALIZZI, Monsieur Jean-Michel CONSTANS ; Monsieur Bruno AYCARD ; Monsieur Marc LAURIOL, Madame Andrée SAMAT.

**Etaient également présents :**

Monsieur Jean-François RICHON, Direction Patrimoine Naturel & Paysage, Métropole AMP ;  
Monsieur Alexandre NOËL, directeur du PNR de la Sainte-Baume

- Vu la loi n° 84-53 modifiée portant diverses dispositions relatives à la fonction publique territoriale,
- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment L1431-1 et suivants ainsi que R1431-1 et suivant,
- Vu l'arrêté en date du 19 mars 2019 relatif aux Parcours Emploi Compétences (Contrat Unique d'Insertion) de la Préfecture de la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur,

**Considérant** que le contrat aidé dans la fonction publique est un contrat unique d'insertion proposé par un employeur du secteur non-marchand a pour objet de faciliter l'insertion professionnelle des personnes sans emploi rencontrant des difficultés sociales et professionnelles particulières d'accès à l'emploi.

La mise en œuvre du parcours emploi compétences repose sur le triptyque emploi-formation-accompagnement : un emploi permettant de développer des compétences transférables, un accès facilité à la formation et un accompagnement tout au long du parcours tant par l'employeur que par le service public de l'emploi, avec pour objectif l'inclusion durable dans l'emploi des personnes les plus éloignées du marché du travail.

Entendu l'exposé de Monsieur le Président et après avoir délibéré, le comité syndical à l'unanimité des suffrages exprimés, décide :

- **D'AUTORISER** le Président à engager des agents dans le cadre du dispositif du Parcours Emploi Compétence, Contrat Unique d'Insertion ou tous autres contrats bénéficiant d'aides publiques, et de signer tous documents relatifs à la mise en œuvre desdits contrats.
- **DE PREVOIR** à cette fin une enveloppe de crédits au budget du Syndicat Mixte, en dépenses au chapitre 012.

Fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.  
Pour extrait certifié conforme

Le Président

The image shows a handwritten signature in blue ink over a circular official stamp. The stamp contains the text 'Syndicat Mixte de la Sainte-Baume' around the perimeter and 'syndicat mixte' at the bottom. There are also some stars and a globe-like graphic within the stamp.

Michel GROS